

---

Réf. : CB/DL/ma CP 06/01

COMMUNIQUE DE PRESSE  
Avec prière d'insérer  
Remerciements anticipés

Chantal BERTOUILLE  
Député du Hainaut occidental

**Pour Chantal Bertouille, le secteur textile a encore un avenir  
devant lui en Région wallonne**

Même s'il a été très durement touché par diverses fermetures ces dernières années, le secteur textile a encore un avenir devant lui en se spécialisant notamment dans des secteurs niches. Ainsi, depuis de très nombreuses années, le Député wallon Chantal Bertouille (MR) suit avec attention l'évolution de ce secteur et n'hésite pas à interpeller régulièrement les Ministres en charge du dossier.

C'est ainsi que récemment Chantal Bertouille a interpellé le Monsieur Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Economie et de l'Emploi, sur les responsabilités de la Région wallonne quant au maintien de l'outil textile chez De Poortere Frères à Mouscron.

Il faut en effet savoir que les carnets de commandes de cette entreprise, qui emploie plus de 300 personnes, sont encore pleins. Malheureusement, cette société manque cruellement de liquidités et l'on vient de parler d'une éventuelle restructuration. Ainsi les banques étaient prêtes à investir et à réinjecter de l'argent dans cette entreprise. Cependant, l'intervention de ces institutions bancaires était conditionnée à une intervention équivalente de la SOGEPa, c'est-à-dire de la Région wallonne.

Dans la réponse communiquée par le Ministre Marcourt au Député Chantal Bertouille, la Région wallonne s'est montrée particulièrement critique à l'égard des actionnaires de l'entreprise. En effet, il faut savoir que, après des négociations avec les syndicats, les actionnaires avaient accepté d'intervenir à hauteur de 500.000 € dans cette entreprise. Pour le Ministre Marcourt, cette intervention est insuffisante. En effet, celui-ci a estimé, dans la réponse communiquée, que le montant de 500.00 € reste très faible au regard notamment des dividendes perçus par les actionnaires entre 1999 et 2003, par rapport également aux dettes dues par une société sœur, d'un montant de 800.000 €, ainsi qu'au regard des besoins financiers totaux de l'entreprise.

.../...

C'est ainsi que, alors que des négociations étaient en cours entre la Région wallonne, les syndicats et les actionnaires, le Ministre Marcourt a fait état d'une possibilité de demander au préalable un audit avant toute intervention de la Région wallonne. Il faut savoir que la question d'un audit n'avait jamais été abordée précédemment dans le cadre des négociations entre la Région wallonne et les différents intervenants.

Alors que le secteur textile semble être à nouveau viable en Région wallonne, notamment s'il se spécialise, on peut se poser la question s'il entre réellement dans la volonté de la SOGEP (Région wallonne et le Ministre Marcourt) de maintenir en activité un secteur textile en Région wallonne.

Le Député MR Chantal Bertouille restera bien entendu particulièrement attentive à l'évolution de la situation, que ce soit chez De Poortere ou dans les autres entreprises.